

# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)

### Fond de plan :

Carte topographique I.G.N. aggrandie au 1 / 10 000ème

Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)

